

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Sommaire

I : Présentation de l'établissement

- a- .. Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population Page 1 à 2
- b- Caractéristique du Public accueilli Page 2-3
- c- Durée d'accompagnement Page 3-4

II : Activité de l'établissement et /ou service

- a- Nombre de journée d'accueil Page 4
- b- Activités et prestations proposées Page 5 à 22

III : Les ressources humaines

- a- L'équipe pluridisciplinaire Page 23
- b- Composition de l'équipe et nombre d'ETP Page 23
- c- Répartition par âge Page 24
- d- Le mouvement du personnel : arrivée/départs Page 24
- e- Les formations et qualification Page 24

IV : Actualité marquante de l'année

- a- Partenariat Page 25

V : Démarche qualité et gestion des risques Page 25-29

- 1- créer un poste responsable qualité Page 26
- 2- déployer le logiciel AGEVAL Page 26
- 3- instituer une culture positive de l'erreur Page 26-27
- 4- déploiement d'une charte de prévention des risques de maltraitance Page 28
- 5- Evaluations Page 29
- 6- Eléments statistiques de l'année 2024 Page 29-30
- a- Nombre de signalement de faits de maltraitance Page 29
- b- Nombre de EIG/EIGS déclarés et traités dans l'année Page 30

VI : Gestion financière Page 31-33

I : Présentation de l'établissement

a- Périmètre d'intervention et chiffrage du bassin de population

Le SAMSAH est un service de proximité qui intervient sur l'ouest de la Haute-Loire soit directement, soit par conventions, dans la limite de ses capacités organisationnelles. Le service est localisé à Brioude depuis le 1^{er} septembre 2020, pour le développement de l'offre sur le territoire LAFAYETTE et commun au bassin de santé intermédiaire de Brioude.

Nous constatons depuis 5 ans la montée de prise en charge dans le secteur Lafayette est significative.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
secteur	7	10	20	19	22	22
hors secteur	8	9	7	5	2	1

1.3 Autorisations, habilitations, visites de conformité

1.3.1 Les textes législatifs

- *Loi 2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale*
- *Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*
- *Articles : D.312-163, D 312-166 à D 312-169, R 314-26 et R 314-122 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)*
- *Loi n°2008-1330 du 17 Décembre 2008 – art. 42*

- *Décret n°2005-1135 du 7 Septembre 2005 – JORF 10 Septembre 2005*
- *Décret n°2005-1589 du 19 Décembre 2005 – JORF 20 Décembre 2005*
- *Décret n°2006-422 du 7 Avril 2006 – JORF 9 Avril 2006*
- *Décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie*
- *Article L. 315-2 du code de la Sécurité Sociale*
- *Charte des droits et libertés de la personne accueillie*

Ces textes définissent les conditions d'accompagnement d'adultes en situation de handicap à domicile. Dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins, les SAMSAH ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de la personne handicapée. Ils proposent un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la « restauration » des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et facilitant l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Les droits des usagers doivent être garantis. C'est-à-dire :

« L'exercice des droits et libertés individuels, le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité, de sa sécurité (confidentialité des informations concernant sa situation). Mais également le libre choix des prestations, le droit à une prise en charge individuelle, le droit à l'information et la participation au projet »

b- Caractéristique du Public accueilli

Le fonctionnement du SAMSAH est légitimé par :

- *L'avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale le 18 octobre 2004.*
- *L'arrêté préfectoral et Départemental du 20 décembre 2005 DDASS 2005/235 et DIVIS 2005/235 porte autorisation pour une durée de 3 ans à*

titre expérimental de création d'un service d'accompagnement médico social pour adultes handicapés et soumise à la visite de conformité. La convention de fonctionnement est signée le 4 avril 2006 avec le Président du Conseil Général de la Haute Loire, pour cette durée de 3 ans.

- *La visite de conformité a lieu le 20 janvier 2006. Elle autorise l'ouverture au 01/01/2006.*
- *Aux vues du bilan de fonctionnement du SAMSAH établi en collaboration avec le GECAC en date du 12 novembre 2008 et du rapport d'activité 2009, l'arrêté ARS 2010/528 DIVIS 2010/118 porte autorisation de création du SAMSAH avec une autorisation de 15 ans à partir du 23 décembre 2010, date de l'arrêté*
- *La visite de conformité du 24 Mars 2011 porte renouvellement de l'autorisation du SAMSAH pour 15 ans.*

Le S.A.M.S.A.H. est un service agréé :

- *Pour 10 places, mobilisables sur orientation vers le service par la MDPH. Depuis le 1^{er} janvier 2018 l'offre départementale a évolué vers une gestion en file active. Cette évolution se fait dans le respect de la qualité d'accompagnement, en référence aux « 10 engagements » pris par l'association APAJH pour accompagner les réponses pour chacun*
- *Pour se déplacer au domicile de la personne ou dans ses lieux de vie.*
- *Avec l'offre départementale et la couverture territoriale à couvrir, l'activité du service évolue :*

Vers une file active. Une évaluation de la situation des personnes est faite au regard des besoins des personnes dans l'état d'esprit et avec la grille de lecture portée par le référentiel SERAFIN PH. Ces besoins mis en évidence permettent de définir les prestations à délivrer

Vers la couverture du territoire LAFAYETTE, l'ouest du département de la Haute Loire.

c- Durée d'accompagnement

La durée d'accompagnement est fixée à partir de l'orientation MDPH, sur deux ans, renouvelable une fois. Ensuite, l'équipe pluridisciplinaire évalue les besoins

de la personne et peut proposer une demande de réorientation si cela est nécessaire. La durée d'accompagnement varie en fonction du projet personnalisé dont on retrouve les objectifs dans le document individuel de prise en charge. La fin d'un accompagnement est conditionnée aux possibilités de prise de relais au domicile, le plus souvent inexistantes pour des personnes en situation de polyhandicap vivant à leur domicile.

La durée moyenne d'accompagnement par an pour 10 places est 1 an 11 mois et 15 jours.

II : Activité du service

a- Nombre de journée d'accueil

Cette année 2024, nous avons réalisé 7135 journées pour un total de 23 bénéficiaires suivis.

Sept bénéficiaires sont sortis du samsah.

3 bénéficiaires ont été admis. Tous relèvent du territoire Lafayette

Nous vous proposons un tableau comparatif avec les années précédentes

<i>Années</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre de journées réalisées</i>	<i>6312</i>	<i>5482</i>	<i>6390</i>	<i>7135</i>
<i>Nombre total de bénéficiaires suivis sur l'année</i>	<i>25</i>	<i>24</i>	<i>24</i>	<i>23</i>

b- Activités et prestations proposées

L'infirmière coordinatrice

Actuellement infirmière à 80%, j'assure une partie du remplacement de ma collègue en arrêt maladie depuis le 26 janvier 2024.

L'infirmière continue donc d'assurer les missions de coordination qui lui sont confiées :

1/ Auprès des patients avec :

- des visites à domicile*
- accompagnement et une coordination médicale*
- assure le remplacement de ses collègues aides-soignants*

2/ Mais aussi d'un point de vue administratif avec :

- écrit de compte rendu et transmissions*
- Tenue et mise à jour des dossier médicaux*
- Prise en main du nouveau logiciel*
- Travail sur le développement de nouveau moyens de communication (mon Sira)*

3/ Et enfin avec une dernière facette de ce rôle consacrée aux rencontres partenariales :

- Présentation des partenaires à l'équipe*
- Entretien des liens déjà présents avec les partenaires actuels*
- établissement de convention*
- Rencontre interprofessionnelle pour mettre en commun des outils et des pratiques permettant une meilleure efficience.*
- Elle participe à des formations pour mettre ses pratiques à jour*

1/ L'infirmière effectue des visites à domicile permettant d'observer :

- L'état de santé du bénéficiaire,*
- Le cadre de vie et les habitudes, faire de la prévention si nécessaire.*

Au cours de ces visites elle fait le point sur les dernières consultations, les comptes rendus dont elle fait une copie pour le dossier médical si possible. Au cours de l'année 2024 l'infirmière a participé à 19 « rencontres officielles » chez les bénéficiaires ou au SAMSAH permettant via des réunions de coordination d'établir des relais ou de réajuster la prise en charge.

Elle a participé aux réunions de service hebdomadaire, a accompagné les bénéficiaires à 53 rdvs médicaux.

Elle a remplacé les aides-soignants au cours de 19 interventions.

2/ Elle fait des transmissions sur des événements marquants. Cette année nous avons mis en place le logiciel Vivality, nous travaillons encore à l'accès au DMP et à certaines prestations mais les transmissions et les plannings sont dès lors exclusivement établis sur ce logiciel.

Nous travaillons également à l'ouverture d'une messagerie sécurisée pour avoir accès aux autres professionnels de santé plus rapidement via MON SISRA et pour permettre le passage de compte-rendu et d'information médicale d'une structure à l'autre de façon confidentielle.

3/ Au cours de l'année nous avons repris les réunions de présentation partenariales afin d'améliorer notre visibilité en se faisant connaître et créer ou maintenir les relations en cours (ex : Mme Girale ASS de la mairie de Brioude. DOM&vie entreprise de travaux, cénoy entreprise de domotique avec présentation de la commande oculaire, le CPTS...).

Nous avons participé à l'évaluation selon le nouveau référentiel les 16 et 17 avril 2024.

L'infirmière a pu établir de nouvelle convention avec les cabinets libéraux et est en train de travailler sur une convention avec l'hôpital de Brioude.

L'infirmière a organisé une journée interprofessionnelle afin que les infirmières des différents SAMSAH puissent se rencontrer et partager leur expérience et leurs outils mais cette journée n'a pas pu se réaliser en 2024. Elle sera reprogrammée en 2025.

L'infirmière a participé à deux formations, une première sur l'autodétermination le 3 et 4 juin et une seconde sur les premiers secours en santé mental le 6,7,8 novembre.

Nous avons participé à des séances d'analyse de la pratique professionnelle de janvier à septembre 2024.

Le SAMSAM APAJH est sur un territoire rural cela complexifie le parcours de soin du bénéficiaire (temps de transport allongé, désert ou surcharge des médicaux et paramédicaux) et cela peut être un frein dans les propositions de relai.

Cependant tous les moyens sont mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

AIDES SOIGNANTES 2024

Les aides-soignants du SAMSAH - APAJH 43 interviennent sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice.

L'équipe aide-soignant est composée de 2 personnes, soit 1.8 ETP :

- *Un temps plein*
- *Un temps partiel à 80% (avec 1 remplacement maladie à temps équivalent depuis octobre 2024)*

Le choix de nos interventions est défini suivant le souhait de la personne, en tenant compte de ses besoins et dans une démarche globale d'accompagnement.

Nous intervenons dans le respect des prises en charge déjà en place. Si certaines situations sont déjà organisées avec des libéraux, auxiliaires de vie, aidants familiaux, nous ne nous substituons pas mais proposons des soins complémentaires plus ciblés : capiluve, pédiluve, manucure.

Ces interventions sont alors proposées en dehors de la présence des prestataires et nous adaptons nos plannings d'intervention de soins. Nous évaluons les besoins, les capacités, ce qui nous permet d'avoir des éléments pour la construction du projet personnalisé.

Afin de travailler ensemble sur des objectifs communs (avec les différents prestataires) nous participons à des réunions de coordination régulièrement.

Nos actes consistent à :

- ✓ *Dispenser des soins d'hygiène et de confort : aides à la douche, pédiluves, capiluves, massages*
- ✓ *Surveillance du poids, de l'hygiène alimentaire et de vie : tabagisme, alcoolisme, diabétiques, surveillance périodes de préménopause.*
- ✓ *Apprentissage du schéma corporel dans le but d'acquérir ou maintenir de l'autonomie.*
- ✓ *Travailler sur l'estime de soi, les apprentissages, redonner confiance, valoriser la personne.*
- ✓ *Travailler et accompagner sur l'entretien du logement.*
- ✓ *Surveiller les rythmes et les habitudes de vie : prodiguer des conseils pour ne pas confondre le jour et la nuit, éviter les temps trop longs sur les jeux vidéo*

- ✓ Surveiller et déceler les modifications du comportement.
- ✓ Evaluer et veiller au confort et à la sécurité des bénéficiaires lors de nos interventions avec la possibilité de faire intervenir nos collègues (ergothérapeute, infirmière, psychologue...).

Afin d'améliorer nos prises en charge, nous échangeons avec nos collègues pour améliorer nos pratiques. Par exemple, une aide technique ciblée (couverts adaptés par l'ergothérapeute), trouver des moyens mnémotechniques pour la réalisation des gestes de la vie quotidienne (psychomotricienne), des changements de comportement (infirmière, psychologue).

Le médecin coordonnateur peut être consulté pour nous aiguiller dans le déroulé de la prise en charge.

Contenus Interventions soins Aide-soignant – 2024

Nombre d'actes

<i>Contenus Interventions Aide-soignante</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Aide à la toilette</i>	<i>15</i>	<i>3.7 %</i>
<i>Aide à la vie quotidienne</i>	<i>10</i>	<i>2.47 %</i>
<i>Bain de pied / pédiluves / capiluves</i>	<i>50</i>	<i>12.34 %</i>
<i>Manucure</i>	<i>18</i>	<i>4.44%</i>
<i>Aide à la douche</i>	<i>312</i>	<i>77 %</i>
<i>Total</i>	<i>405</i>	

Contenus Interventions Aide-soignant – 2024

Pourcentage d'actes sur la totalité des bénéficiaires (20 personnes)

<i>Contenus Interventions Aide-soignant</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Aide à la douche</i>	<i>20 %</i>
<i>Aide à la toilette</i>	<i>5 %</i>
<i>Pédiluve / capiluve</i>	<i>5 %</i>
<i>Manucure</i>	<i>20 %</i>
<i>Accompagnement vie quotidienne</i>	<i>15 %</i>

Sur le secteur Lafayette, nos interventions sont parfois plus délicates. Les personnes souffrant de troubles psychiatriques ont plus de difficultés à adhérer à leur projet, même s'il est travaillé avec eux. Cela nécessite plus d'interventions

au domicile, de réexpliquer nos missions, d'avoir le consentement de la personne avant d'intervenir. Le travail à domicile requiert un réel engagement des deux parties. Le lien de confiance est plus long à établir tout comme la mise en place des soins. Ces soins peuvent donc être parfois en pointillés, avec des désistements ou refus une fois sur place. Alors, les temps de parole prennent le relais.

**Nombre d'interventions globales – 2024
(y compris appels téléphoniques, mails, etc)**

Nombre d'interventions
1104

Début 2024, nous avons terminé un accompagnement sur le secteur d'Allègre. La fin de notification est en mars 2024. Nous avons travaillé avec le parent sur une suite la plus appropriée afin d'établir un échéancier. Participation à une réunion de coordination en septembre avec les infirmiers libéraux afin d'avoir des créneaux d'intervention pour le début d'année 2024. Nous avons continué d'intervenir au même rythme jusqu'à la fin d'année, à savoir : 2 aides à la douche et 2 après midi de relayage par semaine.

Sur le secteur Lafayette :

- Trois personnes deux fois par semaine.
- Deux personnes une fois par semaine.
- Deux personnes en ponctuel en fonction des besoins.

Pour la continuité des prises en charge, nous avons assuré des accompagnements médicaux : rendez-vous en milieu hospitalier, médecins traitants, cardiologue, dentiste, pédicure, podologue, etc.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'infirmière mais aussi la neuropsychologue, la psychomotricienne et l'ergothérapeute.

Pour le bénéficiaire pris en charge sur Allègre, en lien avec la psychomotricienne, nous travaillons ensemble sur des séances de relaxation : massages avec des balles à picots, utilisation des pierres chaudes : au visage pour désensibiliser pour une aide au rasage, au ventre pour soulager des spasmes, aux chevilles/pieds pour détendre, poser son pied le plus correctement possible. Nous avons pu participer à plusieurs ateliers : jeux de balles/ballons pour les réflexes, des jeux de mémoire, de préhension... Tout cela peut être de grands atouts lors de l'aide à la toilette (équilibre par exemple).

Avec l'ergothérapeute, nous faisons le lien sur l'appareillage déjà existant (panne de Rollator) ou le mettre en place et demandons ou proposons des conseils sur ce qui pourrait faciliter le quotidien des bénéficiaires et/ou aidants au domicile.

Nous organisons donc des visites communes afin qu'elle puisse voir l'installation existante et proposer une amélioration ou changer...etc. Nous suivons l'évolution, les tests et demandons de réajuster si nécessaire.

L'arrivée d'une Neuropsychologue dans le service courant 2024, nous a permis d'améliorer notre approche avec une meilleure compréhension des différentes pathologies.

Fin 2024, nous avons lancé avec l'une des éducatrice spécialisée un atelier expérimental « Escape Game ». Ce fût une expérience intéressante qui nous a amené à réfléchir à l'optimisation de ce type d'activité pour 2025 (jour, nombre et personnes concernées, etc.) En effet, le nombre de participant a été limité à 2 maximum sur les 3 séances organisées en fin d'année.

Autres interventions :

- *Participation aux réunions avec les différents prestataires : UNA, ADMR, UDAF, DAC, CPCA, etc. en vue de faire connaître le service ou concernant des prises en charge communes.*
- *Réunions, liens téléphoniques avec le secteur paramédical : cabinets kinésithérapie, IDE, podologue, etc.*
- *Rencontres et visites d'établissements et services, participation aux conférences de l'association L'AVHIE, AG APJH 43 au Puy-en-Velay.*

Nous participons aux réunions d'équipe, aux bilans ainsi qu'à l'élaboration des projets personnalisés.

Premières rencontres avant mise en place des interventions : nous prenons rendez-vous afin de nous présenter ainsi que nos missions. Nous recueillons les besoins du bénéficiaire et les moyens à mettre en œuvre.

Nous avons participé au projet de service et à l'élaboration des procédures, ainsi qu'à l'évaluation externe.

Formations 2024 :

- *AFGSU 2 à Allègre*
- *Premiers Secours en Santé Mentale à Brioude*

Educatrice spécialisée 2024

En 2024, le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAM) a accompagné un total de 23 personnes. Parmi eux, 75 % ont exprimé un besoin de suivi éducatif. L'ensemble de ces bénéficiaires a pu bénéficier d'un accompagnement adapté en fonction des besoins spécifiques de chacun.

Ce rapport présente la nature des interventions mises en place et la répartition des bénéficiaires ayant bénéficié de ces actions en données chiffrées.

Nature des interventions

Les interventions réalisées ont couvert divers aspects du soutien socio-éducatif, illustrés dans le tableau ci-dessous.

Type d'intervention	Pourcentage de bénéficiaires
Soutien relationnel	100 %
Accompagnement administratif	28 %
Travail en réseau et partenariat	100 %
Ecoute	100 %
Insertion professionnelle	31 %
Accompagnement à la gestion du budget	38 %
Action de prévention et de réduction des risques	44 %
Accompagnement aux actes de la vie quotidienne	44 %
Activités de groupe sur site	12 %
Ouverture culturelle	44 %
Accompagnement à la parentalité	31 %

Analyse des interventions

Soutien relationnel, travail en réseau et écoute : Tous les bénéficiaires ont eu accès à ces interventions, témoignant d'un réel besoin d'accompagnement social et soutien émotionnel.

Environ 38 % des bénéficiaires ont sollicité un soutien administratif et un accompagnement à la gestion budgétaire qui vont souvent de pair, montrant l'importance d'une assistance dans ces domaines.

Les actions de préventions et de réduction des risques sont essentiellement orientées sur la consommation de toxiques, mésusage de médicaments, ou sur des

comportements addictifs. Nous avons effectué ce type d'intervention avec 44 % des personnes accompagnées.

Près d'un tiers des bénéficiaires (31 %), ont bénéficié d'un accompagnement pour favoriser leur insertion professionnelle. 31 % également, ont été accompagnés dans le soutien de leur parentalité.

Vie quotidienne et ouverture culturelle : Plus de 40 % des bénéficiaires ont été accompagnés sur ces aspects, mettant en avant l'importance de ces actions notamment dans la promotion de l'autonomie.

Seul 12 % des bénéficiaires ont participé aux activités proposées au SAMSAH, indiquant un besoin de dynamisation de ces actions. Ce pourcentage faible est aussi lié au territoire d'intervention rural avec une faible offre de transports en commun inhérente au secteur.

En 2024 une réelle collaboration s'est amorcée avec l'association DECLIC. C'est un début de partenariat avec cette structure qui promeut l'inclusion. Elle a permis à plusieurs bénéficiaires l'adhésion à une activité culturelle à faible coût et en autonomie. Les liens réguliers avec les professionnels permettent aussi un accompagnement fluide et une évolution significative pour les personnes orientées au sein de ce dispositif associatif.

Toutes ces interventions sont menées en étroite collaboration avec tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Nous travaillons autour d'objectifs communs avec le croisement du regard expert de chacun.

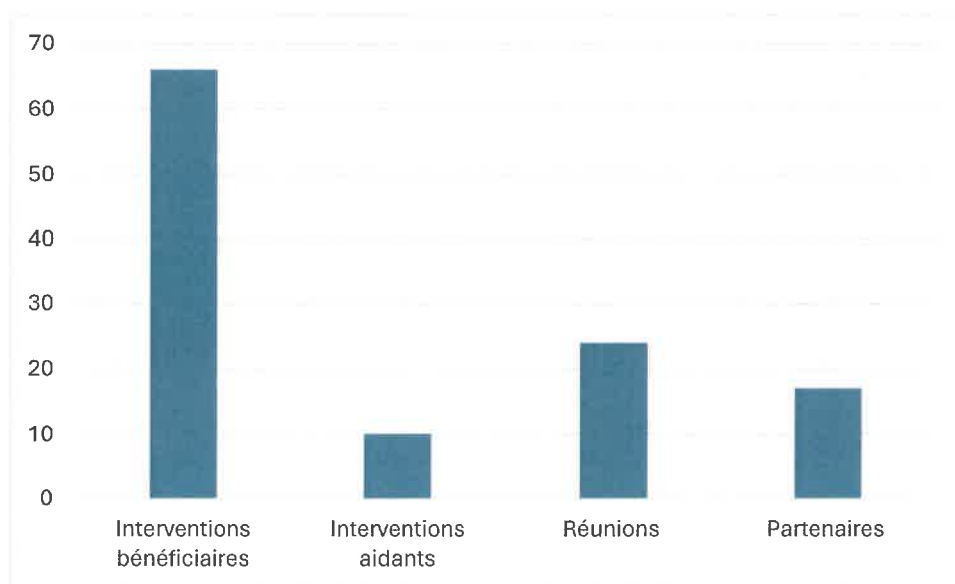
L'année 2024 est marquée par une diversification des actions auprès des bénéficiaires, avec une réponse adaptée à chaque besoin exprimé et / ou repéré. Cependant, les activités de groupe, pourraient être davantage développées afin de promouvoir et favoriser le lien social.

Pour 2025, il serait pertinent d'évaluer plus en détail les besoins émergents et d'adapter l'offre d'accompagnement en conséquence, dans un objectif d'évolution continu des pratiques professionnelles. Une sensibilisation sur certaines interventions pourrait également permettre d'augmenter le taux d'adhésion.

Rapport d'activité de la Psychologue

Au SAMSAH la psychologue intervient auprès des bénéficiaires et des aidants pour leur apporter un soutien soit en proposant un suivi soit en proposant des rendez-vous ponctuels. Elle peut également réaliser des bilans neuropsychologiques afin d'évaluer les capacités cognitives et ainsi proposer un projet adapté.

La psychologue est partie du SAMSAH en décembre 2023. Une nouvelle psychologue intervient depuis juillet 2024.



I- Intervention auprès des bénéficiaires et des aidants

1) Intervention auprès des bénéficiaires

Entretiens à domicile	31
Entretiens au SAMSAH	11
Entretiens téléphoniques	4
Entretiens au CHB	2
Bilans neuropsychologiques	1
Restitution bilan neuropsychologique	1
Accompagnement à un RDV médical (neurochirurgien)	1
Entretien bénéficiaire + aidant	3

- Rencontres des bénéficiaires avec un autre professionnel : 11
- Psychomotricienne : 2
- Educatrice spécialisée : 2
- Chef de service : 2
- Chef de service + IDEC : 2
- Ergothérapeute : 2
- Aide-soignante : 1

Réunions de fin d'accompagnement : 2 (en présence du bénéficiaire, de leur représentant légal, des partenaires du domicile et des professionnels du SAMSAH).

Séance famille : 1 – Séance réalisée en partenariat avec la plateforme de répit – séance réalisée avec la psychologue + la psychomotricienne.

2) Intervention auprès des aidants

Entretien aidant	6
Entretien aidant + bénéficiaire	3
Séance famille	1

II- Travail institutionnel

La psychologue participe aux réunions du service :

- Réunions d'équipe : 15
- Réunions cadres : 2
- Groupe de travail « Procédure d'accueil » : 2
- Groupe de travail plan bleu : 1
- Réunion Dom et Vie : 1
- Présentation Cenomy (Technologies pour la communication et l'autonomie des personnes en situation de handicap) : 1

III- Travail partenarial

Contacts avec les partenaires :

- DAC 43 : 3 + 2 demandes accompagnement DAC
- Psychiatre : 1
- Psychologue libéral : 1
- CSAPA : 2
- Assistante sociale CHB : 2 (dont 1 rencontre avec une bénéficiaire au sein du CHB pour rédaction des directives anticipées)
- Médecin traitant : 2
- Tuteur : 2

- *Aides à domicile : 1*
- *Demande comité éthique : 1*

Participation aux actions du territoire :

- *Petit-déjeuner plateforme Répit 43 Séniors*
- *Soirée des aidants à Brioude*
- *Forum Santé Bien Vieillir à Brioude*
- *Soirée interprofessionnelle CPTS Téléconsultation + télé-expertise numérique en santé*

IV- Formations

- *DU Prises en charge neuropsychologiques des atteintes cérébrales – université Paul Valéry Montpellier – année universitaire 2024 – 2025*
- *Formation « Se former à l'éducation thérapeutique du patient » - Centre de formation des professionnels de santé CHU Clermont-Ferrand – 3 sessions de 2 jours d'octobre à décembre 2024)*
- *Formation « Premiers Secours en Santé Mentale » : 2 jours*

Rapport d'activité de l'assistante sociale

L'assistante sociale au SAMSAH occupe un poste à 25 % répartis sur une journée complète : le mardi.

Les missions principales de l'assistante sociale au sein du SAMSAH est d'écouter, informer, orienter et accompagner les personnes dans leurs droits et démarches administratives.

De manière plus spécifique, mon activité est organisée actuellement comme ceci :

- *J'accompagne les personnes dans les démarches administratives ; essentiellement celles qui concernent le handicap de la personne (MDPH) : dossiers CERFA MDPH avec l'ouverture de droits ou le renouvellement de l'AAH, des diverses PCH, des cartes mobilité inclusion, des orientations vers des établissements, etc. La MDPH me demande également de compléter des GEVA (outil d'évaluation d'une situation) et de faire des synthèses de situation.*
- *J'informe les personnes sur leurs droits de manière générale.*
- *J'oriente les personnes vers d'autres professionnels lorsque je le juge utile (notamment vers les assistantes sociales de secteur, celles du service maintien de l'autonomie).*
Au vu de mon temps de travail à 25%, il est difficile et impossible pour moi de pouvoir accompagner la personne dans tous les aspects de sa vie (financier, logement, etc.). Il est ainsi convenu que je focalise mon intervention sur les démarches de droits centrées sur le handicap de la personne (MDPH essentiellement) et que j'oriente les autres demandes vers mes collègues de secteur.
Je travaille également en lien étroit avec ma collègue éducatrice spécialisée et du SAMSAH et l'apprentie selon les demandes et démarches des personnes.
- *J'effectue parfois les premières rencontres en binôme avec un(e) autre collègue (chef(fe) de service, médecin, infirmière) afin d'évaluer les besoins de la personne orientée et de présenter les missions du service.*
- *Au début de l'admission des personnes, je leur donne le dossier d'admission (partie administrative) du SAMSAH, avec les explications nécessaires : et propose mon soutien pour le remplissage de ce dossier.*

J'évalue aussi davantage les besoins de la personne pour mieux l'accompagner, ou l'orienter vers l'équipe ou professionnels extérieurs (exemple : les assistantes sociales de secteur).

- *J'essaie de tenir à jour les dossiers administratifs (papier) de chaque usager, en lien avec les éducatrices spécialisées et la secrétaire du service.*

Mes interventions se réalisent essentiellement au domicile des personnes. J'ai fait, cette année, 40 visites à domicile dont 1 commune avec une collègue assistante sociale du Département.

L'accompagnement auprès des personnes se fait toujours en lien avec mes collègues. Pour cela, je participe à toutes les réunions d'équipe, de concertation, de réalisation de projets personnalisés des personnes. Les réunions d'équipe ont lieu tous les mardis matin. Cela représente environ une trentaine de réunions d'équipe sur l'année 2024.

La connaissance et les échanges avec les partenaires sont aussi importants pour pouvoir accompagner au mieux les personnes.

J'ai participé en 2024 à une rencontre avec le DAC 43, une avec la CPTS de Brioude, une avec ma collègue assistante sociale du CCAS de Brioude, une autre avec l'organisme Dom&Vie et également plusieurs réunions en présence de curatrices et de services prestataires (ADMR, UNA).

Sur l'année 2024, j'ai également pu participer à plusieurs formations :

- *« L'autodétermination » le 3 et 4 Juin 2024 avec des équipes d'autres SAMSAH du Département.*
- *« Premiers secours en santé mentale » le 07 et 08 Novembre 2024, en équipe.*
- *« Le Refus d'aide » du 10 au 13 Décembre 2024, formation individuelle en visio.*

L'activité de l'assistante sociale au SAMSAH est importante et conséquente du fait des situations diverses et complexes que l'on rencontre. La plupart des situations demandent du temps : du temps pour les visites à domicile afin de connaître suffisamment la personne, ses besoins ; mais aussi du temps pour effectuer des démarches administratives au bureau (lien par mail, téléphone avec des partenaires, avec les familles, du lien avec l'équipe, des envois de courriers, la constitution de Geva pour la MDPH, etc.). Ces temps- là sont

pourtant difficilement quantifiables mais ils sont pour ma part primordiaux afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires.

Mon temps de travail à 25 % ne me permet malheureusement pas d'apporter un accompagnement global auprès de ces personnes. Je suis obligée de les orienter vers des collègues assistantes sociales du Département pour certaines demandes ; ce qui ne me permet pas de créer totalement une relation de confiance, et un réel accompagnement auprès des personnes. Un temps de travail plus important de l'assistante sociale au sein de ce SAMSAH serait très bénéfique pour un accompagnement administratif plus global des personnes.

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ERGOTHERAPEUTE DE L'AVIHE 2024

DEFINITION DE L'ERGOTHERAPIE :

L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace.

Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap et/ou de dépendance en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement. L'ergothérapie peut aussi permettre de prévenir un problème ou d'en réduire les effets. Ses techniques prennent en charge les différents facteurs intervenant dans la perte d'autonomie et le handicap : l'entraînement fonctionnel, l'apprentissage de compensations, l'aide aux aidants, les modifications de l'environnement, les aides techniques, etc.

L'ergothérapie repose sur une démarche scientifique et elle fait appel à des techniques éprouvées.

Modalité d'intervention au SAMSAH : 3 mardis par mois de 9h à 16h30

Nombre de bénéficiaires rencontrés : *Cette année, j'ai accompagné 11 bénéficiaires, dont 3 qui ont nécessité beaucoup de temps de ma part.*

Types d'actes réalisés : *Les actes les plus courants sont :*

- L'aménagement du domicile avec réalisation de plan et rédaction d'argumentaires*
- Des préconisations d'aides techniques et rédaction d'argumentaires*
- Appel auprès des prestataires pour les essais de matériels ou la réalisation de devis.*

Il m'arrive aussi souvent de faire le lien avec les médecins MPR et de prendre les RDV.

Organisation et communication :

Chaque mardi, je participe aux réunions pluridisciplinaires. C'est à ce moment que les demandes me sont communiquées. Il arrive que celles-ci se fassent par mail.

Il peut arriver que je planifie une visite à domicile en fin de matinée. C'est aussi le moment où nous rencontrons des partenaires de terrain.

Les après-midis, j'organise une visite à domicile souvent en binôme avec un autre membre de l'équipe.

Il me reste très peu de temps pour la rédaction des comptes-rendus, d'argumentaires ou de transmissions. Pour ce début d'année 2024, les transmissions écrites ont été réalisées dans un classeur personnel. Depuis l'arrivée de la nouvelle responsable de service, les transmissions ont été inscrites sur Teams.

De plus, je reste à disposition par mail ou par téléphone, en dehors de mes heures d'intervention, pour des questions concernant les bénéficiaires.

Partenariat et réseau

- *Équipe pluridisciplinaires SAMSAH*
- *Les ergothérapeutes de la MDA 43*
- *Service de protection juridique des bénéficiaires*
- *L'ergothérapeute du CH de Brioude.*
- *Société Dom&Vie*
- *Société Cénoxy*
- *Société Boucharenc*
- *Prestataires de matériel médical pour les devis, prêts, essais et les achats.*

Les pharmacies

- *Médecins MPR (Puy en Velay/ Clermont-Ferrand).*

Perspectives et objectifs pour 2025

- *Augmenter mon temps d'intervention à 4 mardis par mois pour réduire les délais d'intervention, arrêter d'intervenir dans l'urgence et créer une relation de confiance avec les bénéficiaires.*
- *Entrer toutes les transmissions sur vitality, nouveau logiciel et supprimer le classeur personnel.*
- *Essayer de créer une convention avec le service de MPR du CHU de Clermont Ferrand pour faciliter les demandes d'avis.*

III : Les ressources humaines

a- L'équipe pluridisciplinaire

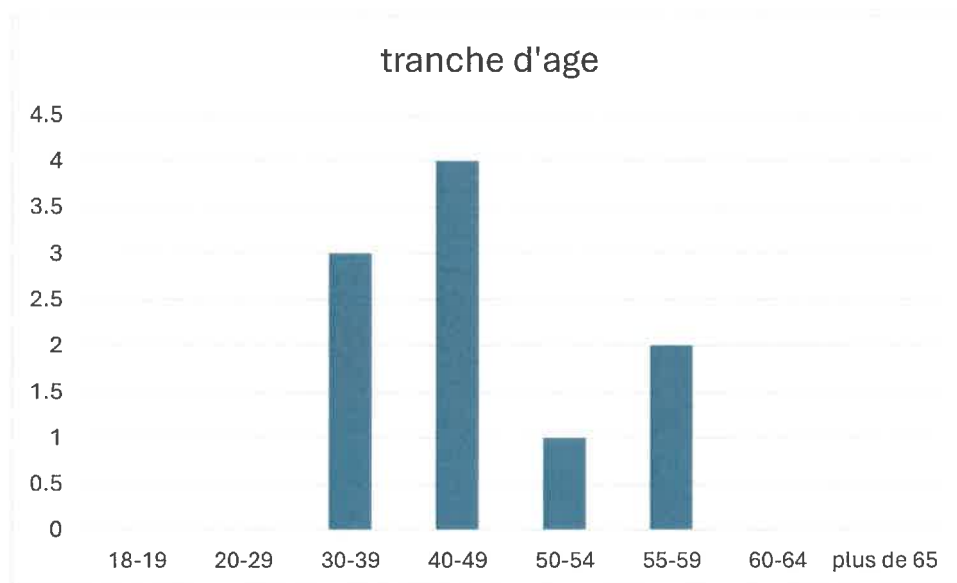
Ainsi pour cette année 2024, la composition de l'équipe est la suivante :

- Une directrice du pôle adulte
- Une cheffe de service
- Une Psychologue
- Un Médecin coordonnateur
- Une Infirmière coordinatrice
- Deux Aides-soignantes
- Une Educatrice spécialisée
- Une Assistante sociale
- Une Ergothérapeute
- Une Psychomotricienne
- Une Secrétaire

b- Composition de l'équipe et nombre d'ETP

Catégories professionnelles		
Direction et encadrements	0.60	2
Administratif et gestion	0.20	1
Socio-éducatif (éducateur spécialisé)	1	1
Paramédical (Aide-soignant, Assistante sociale, Psychologue, Ergothérapeute, Psychomotricienne, infirmière)	4.90	8
Médical (médecin)	0.10	1
Total	5.80	12

c- Répartition par âge



d- Le mouvement du personnel : arrivée/départs

Durant cette année 2024, le poste de cheffe de service a été pourvu à partir du 11 mars 2024.

Un professionnel aide-soignant a été recruté en CDD afin de palier à l'absence du titulaire pour cause d'arrêt maladie. Le recrutement de l'infirmière en CDD a été prolongé.

e- Les formations et qualification

Cette année 2024, l'équipe du SAMSAH a pu bénéficier d'une formation collective.

Analyse de la pratique professionnelle

Les premiers secours en santé mental

Favoriser l'autodétermination des personnes au quotidien

IV : Actualité marquante de l'année

a- Partenariat

Le service fait vivre à travers ses réunions de cadres, les formations mutualisées et les rencontres entre professionnels sa convention cadre avec les SAMSAH du département.

V : Démarche qualité et gestion des risques

La démarche qualité est une culture qui se développe et se construit dans le temps par un pilotage à l'échelle de l'association, des actions et une mobilisation permanente des différents acteurs.

L'association APAJH 43 a engagé depuis l'exercice 2022, dans le cadre de la fiche action 2-1 du CPOM 2020-2024, une redynamisation de sa démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette dynamisation s'est intensifiée au cours de l'exercice 2023 avec comme perspective les évaluations externes selon le nouveau référentiel, programmées pour le premier semestre 2024.

Les établissements et services inscrivent leurs actions dans une démarche continue d'amélioration de la qualité structurée et coordonnée par le siège, afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées et de leur entourage dans le respect des recommandations de bonnes pratiques et des référentiels d'accompagnement, du cadre réglementaire et légal qui structurent notre accompagnement.

Aujourd'hui, au regard des évolutions des politiques publiques, l'APAJH43 a la volonté de développer et de favoriser cette « culture qualité » par une ambition collective partagée, en élargissant la notion de « démarche qualité » à un enjeu managérial.

Celle-ci doit mobiliser et impliquer toutes les dimensions de nos organisations et de nos établissements et services, à travers l'évaluation et l'amélioration de nos pratiques professionnelles, pour répondre aux thématiques fondamentales que sont :

- *Le respect et la garantie des droits fondamentaux des personnes que nous accompagnons ;*
- *La prévention et la gestion des risques incluant les risques professionnels.*

Avec l'intention de promouvoir le questionnement éthique au service de la bientraitance, la qualité de vie au travail, l'exploration de la responsabilité sociétale des entreprises et développement durable.

Pour mieux piloter cette démarche qualité, l'association APAJH43 a fait le choix de :

1- Créer un poste de responsable qualité rattachée à la fonction siège.

2- Déployer le logiciel AGEVAL, un outil au service de la démarche d'amélioration continue de la qualité et qui permettra de soutenir :

- *La Déclaration et le traitement des événements indésirables par les professionnels sur la plateforme AGEVAL module déclaration permettant le traitement en ligne par l'équipe désignée.*
- *L'analyse des événements indésirables en équipe interdisciplinaire*
- *La gestion des plaintes et des réclamations par les personnes accompagnées et ou leur famille. Ce recueil est consigné sur le module déclaration du logiciel AGEVAL par les chefs de services.*
- *L'analyse des plaintes et réclamations en équipe interdisciplinaire*
- *La mise en place de mesures préventives pour limiter l'apparition des risques (actions primaires) et éviter la récurrence de l'apparition du risque (actions secondaires).*
- *Le fait d'avoir une base documentaire à jour et accessible à tous les professionnels*
- *Le fait Formaliser et actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels et de piloter les plans d'action/*
- *De générer des enquêtes de satisfactions*

3-D'instituer une culture positive de l'erreur cadrée par une Charte :

La Charte de la culture positive de l'erreur :

La prévention des risques portée par la culture positive de l'erreur au service de la bientraitance et de l'éthique.

L'Association APAJH 43 souhaite inscrire son action de « démarche d'amélioration continue de la qualité » dans une philosophie de « culture positive de l'erreur » qui consiste à laisser à chaque professionnel le droit de se

tromper et d'en tirer des leçons bénéfiques. Cela implique la notion de limiter le risque à un niveau acceptable pour l'organisation, donc de le déceler dans un esprit de prévention.

*Dans ce cadre, l'Association APAJH 43 invite **chaque** professionnel à communiquer **spontanément** toute information sur des évènements indésirables ayant un impact sur la qualité de nos accompagnements par une déclaration à réaliser sur la plateforme AGEVAL à laquelle chaque professionnel aura accès à compter du début de l'année 2024.*

Les évènements déclarés feront l'objet d'un traitement ayant comme objectif la prévention de la récurrence par l'analyse des causes racines, amenant de fait une amélioration continue de la qualité ;

Cette démarche préventive participe au plan de développement de la bientraitance et du questionnement éthique ainsi qu'au renforcement de la lutte contre la maltraitance du 14 mars 2017. Elle permet également la visée d'un établissement et/ou service sûr, inspirant confiance aux personnes accompagnées et leurs familles afin d'éviter des évènements plus graves comme définis à l'article L. 331-8-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et du code pénal Article 434-3.

Pour favoriser ce retour d'expériences et l'amélioration continue de la qualité :

***Les professionnels s'engagent** à déclarer les évènements indésirables auxquels ils seraient confrontés, en faisant preuve de discernement et en n'instrumentalisant pas l'outil à des fins de stratégies personnelles mais en restant centrés sur les personnes accompagnées et les familles et la qualité du service rendu.*

L'Association APAJH 43 s'engage à ce que la direction des établissements et service n'entame pas de procédure disciplinaire à l'encontre des professionnels impliqués dans les déclarations. (A noter toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquement délibéré et/ou répété).

L'Association souhaite que chaque professionnel, quelle que soit sa fonction dans l'établissement et/ou service, puisse s'impliquer dans cette logique qui contribue à la démarche d'amélioration continue, en lien avec les attendus de la HAS, garantissant la sécurité et les droits de la personne accompagnée.

4- Déploiement d'une Charte de prévention des risques de maltraitance

La bientraitance est une démarche inspirant des actions individuelles et des relations collectives, pour identifier et mettre en œuvre le meilleur accompagnement possible pour les personnes accompagnées ainsi que leur entourage, dans le respect de leurs choix et dans l'adaptation au plus juste à leurs besoins. Elle relève d'une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. C'est une démarche continue d'adaptation, répondant aux droits de la personne accompagnée et de ses choix. (RBPP ANESM 2008 : la bientraitance définition et repères pour la mise en œuvre).

La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance sont des piliers de l'amélioration continue qui s'inscrivent dans les valeurs et la qualité de service que prône l'association APAJH 43.

Elle impose pour tous professionnels :

- *D'adopter en toute circonstance une attitude professionnelle et distanciée,*
- *De prendre appui sur le travail en équipe, facteur essentiel de la prévention de la maltraitance,*
- *D'agir dans le cadre des responsabilités confiées et le respect de la fonction de chacun,*
- *D'adopter un comportement et un langage adaptés au travail,*
- *De mener tout dialogue avec patience et douceur,*
- *De faire preuve du plus grand respect pour la pudeur et la dignité de la personne accueillie,*
- *De respecter la culture et l'histoire familiale de la personne accueillie.*
- *D'avertir sans délai la hiérarchie de tout acte, attitude ou propos déplacés,*

L'association APAJH 43 promeut la bientraitance et prévient la maltraitance

Elle veille à s'entourer de professionnels dont l'éthique et l'engagement personnel entrent naturellement dans la démarche, le bon sens et les valeurs de l'association : solidarité, laïcité, respect de la différence, citoyenneté.

Elle définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence aux bénéfices des personnes accompagnées.

Tout fait de maltraitance avérée fera l'objet d'un signalement auprès des autorités et des procédures de sanction seront entamés envers le professionnel comme définit dans les RBPP : mission du responsable d'établissement et rôle de

5) Evaluations

L'année 2024 a été particulièrement marquée par l'évaluation de la qualité des prestations selon le nouveau référentiel et les méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette démarche a nécessité une forte mobilisation de l'ensemble des professionnels, engagés dans l'adaptation et l'amélioration continue des pratiques afin de répondre aux exigences en matière d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap.

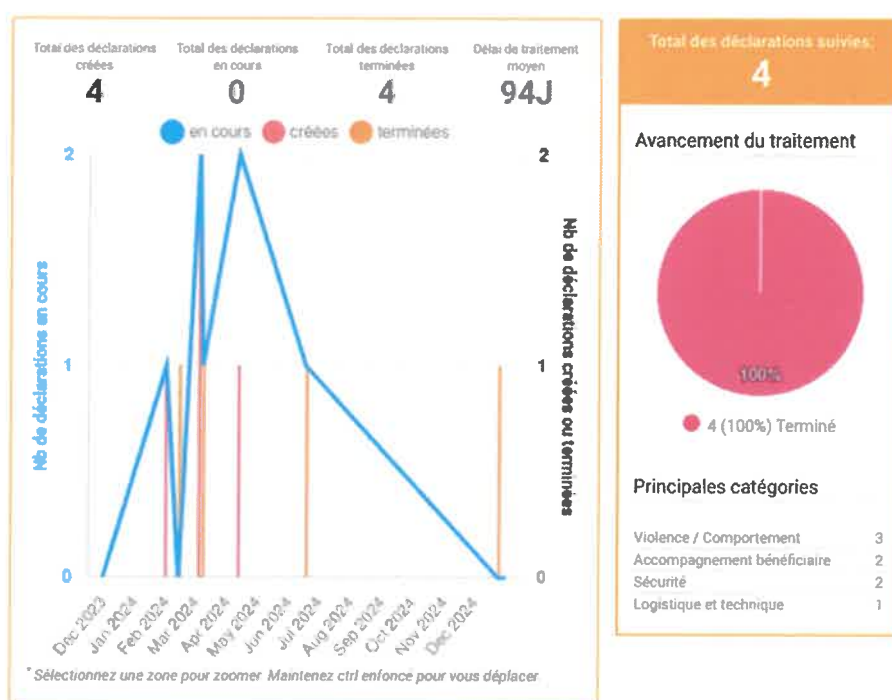
Les évaluations ont été réalisées par le cabinet Autonomii dûment accrédité par le COFRAC.

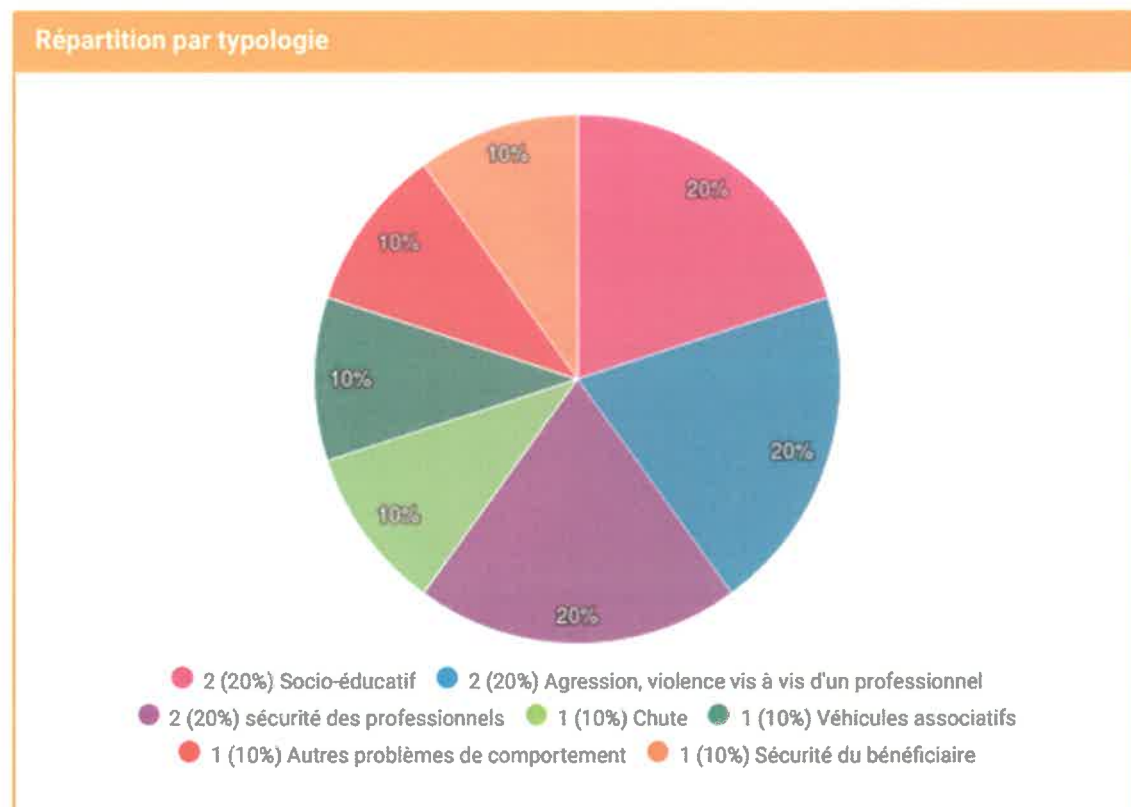
6-Eléments statistiques de l'année 2024

a) Nombre de signalement des faits de maltraitance :

Aucun fait de maltraitance n'a été signalé au cours de l'année 2024

Nombre d'événements indésirables déclarés et traités dans l'année :





Aucun événement indésirable grave n'a été signalé au cours de l'année 2024

b) Nombre de plaintes et réclamation déclarés et traités dans l'année :

Aucune plainte et réclamation déclarée au cours de l'année 2024

VI : Données financière :

a- Compte de Résultat

Raison sociale :		SAMBVAH	
FINESSE ET :		A30023036	

Compte de résultat principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

	Restatutions Exercice 2023	Budget initial	Virements de crédits	Dotations modificatives	Prévisions budgétaires totales	Restatutions	Restatutions / prévisions (%)	Restatutions / prévisions (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2)+(3)+(4)	(6)	(8) = (7)/(5)	(9) = (8)/(5)
ACHATS								
601602 Achats classés et variation des stocks	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
603 Achats non classés de matières et fournitures	9 738.84 €	9 811.00 €	0.00 €	0.00 €	9 811.00 €	10 139.39 €	323.39 %	3.30 %
607 Achats de marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
709 Réparations, entretien, fournitures, fournitures par l'entretien	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
713 Variation des stocks en cours de production, produits en déviation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
SERVICES EXTERIEURS								
6111 Frais de transport, déplacements, déplacements médicaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6112 Frais de transport, déplacements à caractère médico-social	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	-1 000.00 %	-100.00 %
6116 Frais de transport, déplacements, déplacements de service	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
634 Transports de biens, d'usagers et transports effectués au personnel pour son affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6342 Transports de passagers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
635 Déplacements, déplacements et déplacements	6 832.62 €	6 160.00 €	0.00 €	0.00 €	6 160.00 €	6 235.62 €	-1 204.46 %	-19.39 %
636 Frais postaux et frais de télécommunication	3 145.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €	3 300.00 €	3 191.91 €	64.13 %	2.00 %
6381 Frais de transport et déplacements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6382 Frais de transport et déplacements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6383 Frais de transport et déplacements	3 145.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €	3 300.00 €	3 097.12 €	1 247.12 %	35.35 %
6384 Frais de transport et déplacements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6387 Divers - Réparations, déplacements de biens et autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6388	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
TOTAL GROUPE I	16 883.86 €	22 211.00 €	0.00 €	0.00 €	22 211.00 €	19 326.01 €	-1 884.99 €	-8.50 %
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL								
	Restatutions Exercice 2023	Budget initial	Virements de crédits	Dotations modificatives	Prévisions budgétaires totales	Restatutions	Restatutions / prévisions (%)	Restatutions / prévisions (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2)+(3)+(4)	(6)	(8) = (7)/(5)	(9) = (8)/(5)
621 Personnel extérieur à l'administration	8 268.12 €	8 268.00 €	0.00 €	0.00 €	8 268.00 €	8 268.00 €	-0.00 %	-0.00 %
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	21 118.32 €	18 810.00 €	0.00 €	0.00 €	18 810.00 €	20 200.00 €	-1 610.00 %	-8.53 %
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	16 883.08 €	15 855.83 €	0.00 €	0.00 €	15 855.83 €	14 896.19 €	-958.64 €	-6.10 %
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	8 728.92 €	8 811.00 €	0.00 €	0.00 €	8 811.00 €	8 811.00 €	-82.08 €	-0.93 %
641 Rémunérations du personnel non médical	184 588.84 €	172 100.00 €	0.00 €	0.00 €	172 100.00 €	183 652.34 €	21 052.34 €	12.23 %
642 Rémunérations du personnel médical	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
643 Rémunération du personnel technique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	81 979.74 €	81 125.00 €	0.00 €	0.00 €	81 125.00 €	88 177.16 €	6 252.16 €	7.71 %
646 Charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
647 Autres charges sociales	3 224.96 €	3 224.96 €	0.00 €	0.00 €	3 224.96 €	3 224.96 €	0.00 €	0.00 %
649 Autres charges de personnel	793.00 €	3 224.96 €	0.00 €	0.00 €	3 224.96 €	3 224.96 €	0.00 €	0.00 %
TOTAL GROUPE II	311 686.04 €	294 194.44 €	0.00 €	0.00 €	294 194.44 €	311 686.04 €	17 491.60 €	5.98 %

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Restatutions Exercice 2023	Budget initial	Virements de crédits	Dotations modificatives	Prévisions budgétaires totales	Restatutions	Restatutions / prévisions (%)	Restatutions / prévisions (%)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2)+(3)+(4)	(6)	(8) = (7)/(5)	(9) = (8)/(5)
AUTRES CHARGES DE SERVICE COURANT								
610 Réseaux de crédits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
612 Locations	3 814.56 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €	3 800.00 €	3 814.56 €	3 814.56 %	100.00 %
614 Charges locatives et de copropriété	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
616 Entretien et réparations	10 819.12 €	10 800.00 €	0.00 €	0.00 €	10 800.00 €	10 819.12 €	10 819.12 %	100.00 %
618 Fournitures d'équipement	3 199.29 €	2 160.00 €	0.00 €	0.00 €	2 160.00 €	3 199.29 €	483.29 %	22.37 %
617 Autres équipements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
619 Divers	177.33 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €	400.00 €	177.33 €	-222.67 €	-55.67 %
620 Réparation, entretien, réparations publiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
622 Services techniques et services	400.26 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €	400.00 €	400.26 €	400.26 %	100.00 %
636 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	319.14 €	319.00 €	0.00 €	0.00 €	319.00 €	319.14 €	319.14 %	100.00 %
CHARGES FINANCIERES								
66 Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	742.32 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	742.32 €	742.32 %	100.00 %
673 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
678 Autres charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET BILANCIERES								
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations matérielles et immatérielles	2 378.70 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €	2 300.00 €	2 378.70 €	2 378.70 %	100.00 %
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6815 Dotations aux provisions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6816 Dotations aux amortissements des immobilisations matérielles et immatérielles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6817 Dotations aux amortissements des actifs courants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6818 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6819 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6821 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6822 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6823 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6824 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6825 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6826 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6827 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6828 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6829 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6830 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6831 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6832 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6833 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6834 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6835 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6836 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6837 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6838 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6839 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6840 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6841 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6842 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6843 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6844 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6845 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6846 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6847 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6848 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6849 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6850 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6851 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6852 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6853 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6854 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6855 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6856 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6857 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6858 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6859 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	0.00 %
6860 Dotations aux amortissements, dotations et provisions - charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 %	

GRUPPE 1 : PRODUITS DE LA TANNATION

SCHEME II : AUTRES PROJETS RELATIFS A L'EXPLOITATION

SECTEUR 3 : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS

Folios	Redéfinitions Exercice 2025	Budget Exercice 2024			Réalité Exercice 2024		
		Budget initial	Variation vs 2023	Différence recapitulative	Priorités budgétaires	Réalisations	Écart réalisations
Monte brute d'exploitation		-16 345 101 €			2 520 02 €	-20 223 17 €	
Produits courants d'exploitation (comptes 70 & 75 - c7100 et c713)	251 070 19 €				347 025 30 €	352 454 34 €	
Taux de marge brute	-4.68%				6.72%	-4.74%	
Nettoyé		2 062 17 €			6 05 €	-12 54 €	
Produits courants classe 7 - c7100 et c713	374 324 74 €				347 025 30 €	344 192 54 €	
Taux de résultat	8.66%				8.60%	8.40%	

b- Bilan financier

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre 2024

BENEF		2022	2024	FINANCEMENTS		2023	2024
Actifs stables				Financements stables			
Immobilisations incorporelles brutes		0,00 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres		0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles brutes		52 003,04 €	57 964,00 €	Subventions affectées à l'investissement		150 839,47 €	295 838,47 €
- Terrains		0,00 €	0,00 €	Subventions d'investissement		16 442,04 €	16 442,04 €
- Agencement du terrain		0,00 €	0,00 €	Réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €	80 000,00 €
- Constructions		0,00 €	0,00 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations		0,00 €	0,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage		4 740,10 €	4 740,10 €	Fonds dédiés à l'investissement (1)		5 870,78 €	5 870,78 €
- Autres immobilisations corporelles		12 823,79 €	13 214,70 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'impôt		2 800,00 €	2 800,00 €
Immobilisations acquises et incorporées en cours		0,00 €	0,00 €	Spécunds et dotés destinés à un ou plusieurs projets		0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)		0,00 €	0,00 €	Dépôts et cautions versés reçus		0,00 €	0,00 €
				Amortissements des immobilisations corporelles		16 239,85 €	17 239,85 €
				- Agencement du terrain		0,00 €	0,00 €
				- Constructions		0,00 €	0,00 €
				- Installations techniques, matériel et outillage		408,01 €	1 434,01 €
				- Autres immobilisations corporelles		9 749,01 €	11 149,01 €
Immobilisations dévaluées		101 000,00 €	0,00 €	Amortissements des immobilisations incorporelles		0,00 €	0,00 €
Amortissements cumulés construction déduites (2)		0,00 €	0,00 €	Dispositifs relatifs par l'activité de ventilation (2) (3)		0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00 €	0,00 €	Dépréciation des immobilisations		0,00 €	0,00 €
Autres		0,00 €	0,00 €	Autres (3)		0,00 €	0,00 €
Compte de liaison investissement (2)		0,00 €	0,00 €	Compte de liaison investissement (2) (2)		0,00 €	0,00 €
Total 1/		167 823,84 €	67 964,80 €	Total 2/		238 719,84 €	324 639,84 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (34)		0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (34)		71 881,38 €	256 639,84 €
Actifs stables d'exploitation				Financements stables d'exploitation			
Rapport à nouveau distributeur (1)		0,00 €	0,00 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		0,00 €	0,00 €
Résultat distribué (2)				Réserves de compensation des dévalués		78 611,73 €	78 611,73 €
Cotisations diverses		0,00 €	0,00 €	Rescous distribué (3)		2 380,57 €	0,00 €
Crédits cédés par les associés, non provisionnés (2)		0,00 €	0,00 €	Rapport à nouveau adhérents en attente d'infraction (3)		10 979,14 €	3 330,19 €
				Provisions pour risques et charges		14 581,02 €	14 581,02 €
				Fonds dédiés à l'exploitation (2)		0,00 €	0,00 €
				Dépréciation des stocks, provisions et éléments financiers		0,00 €	0,00 €
				Autres		0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie (actif) (2)		16 371,00 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie (actif) (2)		0,00 €	0,00 €
Total 3/		16 371,00 €	12 401,54 €	Total 3/		102 592,74 €	96 522,96 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (35-36)		0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (35-36)		102 592,74 €	96 522,96 €
Fonds de roulement net global négatif		0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif		174 513,34 €	353 173,84 €
Actifs d'exploitation				Dettes d'exploitation			
Stocks et en-cours		0,00 €	0,00 €	Avances reçues		0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes versés		0,00 €	0,00 €	Payables		4 721,38 €	4 721,38 €
Cotisations sur engagements passifs, usagers et clients		0,00 €	0,00 €	Dettes sociales et fiscales		37 333,47 €	37 410,47 €
Cotisations diverses d'exploitabilité (1)		0 758,34 €	0,00 €	Dettes d'exploitabilité (2)		4 688,00 €	4 688,00 €
Cotisations liées/autres cotisations en non affecté (4)		0,00 €	0,00 €	Provisions destinées à l'exploitation		0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance		0,00 €	0,00 €	Remboursement à recevoir à l'acte initial		0,00 €	0,00 €
Depenses pour charges payées		8 217,46 €	8 588,74 €	Fonds dédiés par les résidents		2 833,00 €	415,30 €
Autres		0,00 €	0,00 €	Autres		0,00 €	0,00 €
Compte de liaison d'exploitation (2)		314 020,92 €	520 301,71 €	Compte de liaison d'exploitation (2)		441 730,78 €	676 370,74 €
Total 4/		328 190,71 €	532 888,45 €	Total 4/		493 172,48 €	898 184,80 €
Besoin en fonds de roulement (34-36)		0,00 €	0,00 €	Excédent de financement d'exploitation (34-36)		194 571,88 €	146 288,19 €
Liabilités				Financements à court terme			
Valeurs mobilières de placement		0,00 €	0,00 €	Financements d'immobilisations		0,00 €	0,00 €
Disponibilités		271 340,48 €	840 075,09 €	Pertes des valeurs portées		0,00 €	0,00 €
Autres		0,00 €	0,00 €	Dettes financières courantes		0,00 €	0,00 €
				Urges de trésorerie		0,00 €	0,00 €
				Intérêts courus non échus		0,00 €	0,00 €
				Autres (part emprunts à un an ou plus)		0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie (2)		146 000,00 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie (2)		0,00 €	0,00 €
Total 5/		417 340,48 €	840 075,09 €	Total 5/		0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (34-36)		417 340,48 €	840 075,09 €	Trésorerie négative (34-36)		0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BENE (34-36-38)		631 848,13 €	1 064 321,83 €	TOTAL DES PASSES (34-36-38-39)		833 648,13 €	1 064 321,83 €

(1) PPP = partenariat public-privé

(2) 800000 euros seulement

(3) Sans contrôle de non financements

(4) ESSAFS publics seulement

(5) Non pris en compte de la ligne 3/

(6) Dont résultats non couverts par des fonds financiers

(7) Pour les ESSAFS publics, ESSAFS soumise à une activité de traitement en CCAS ou en CASP seulement

2023

2024

2023

2024

Contrôle entre TOTAL BENE et TOTAL FINANCEMENTS →

